Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
13/12/2013	17/12/2013	F09113P0343

1. Intitulé du projet

PROJET DE REAMENAGEMENT DU CAMPING DE LA FRANQUI A LEUCATE.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SAS LES MOULINS.

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : DUFILS STEPHANE.

RCS / SIRET : 15103113151711215311000415 | Forme juridique : SAS.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45e	AMENAGEMENT POUR L'HERBERGEMENT TOURISTIQUE.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

LE PROJET ENVISAGE CONSISTE A REAMENAGER UN CAMPING EXISTANT D'UNE CAPACITE D'ACCUEIL DE 285 EMPLACEMENTS, SITUE SUR L'APPRECIE PLAGE DITE DES COUSSOULES A LEUCATE - LA FRANQUI.

LES AMENAGEMENTS ENVISAGES ABOUTIRONT A UNE BAISSE SIGNIFICATIVE DU NOMBRE D'EMPLACEMENTS QUI DEVRAIENT PASSER DE 285 A 152 COMME SUIT :

- 66 RESIDENCES MOBILE DE LOISIRS.
- 53 HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS.
- 33 EMPLACEMENTS DE CAMPING TRADITIONNELS (TENTES, CARAVANES).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

LA COMMUNE DE LECCATE A DELEGUE LA GESTION DU CAMPING MUNICIPAL DES COUSSOULES DANS UN OBJECTIF DE DYNAMISATION ET DE MONTEE EN GAMME DE CET EQUIPEMENT. UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION DU CAMPING DES COUSSOULES A ETE ETABLI ENTRE LA SOS LES ROCHERS ET LA COMMUNE DE LECCATE SUITE A UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN DATE DU 23 MARS 2012.
LES OBLIGATIONS ISSUES DE CE CONTRAT SONT EN PARTICULIER, UNE MISE AU NORME DES INSTALLATIONS ET LA REALISATION D'INVESTISSEMENTS EN VUE D'UN CLASSEMENT DU CAMPING AU NIVEAU MINIMUM 4 ETOILES NOUVELLES NORMES.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

LE PROJET EST ORGANISE AUTOUR DES PHASES SUIVANTES :

- PHASE 1 : CONSTRUCTION DE BATIMENT OSSATURE BOIS (BATIMENTS COMMUNS, HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS, RESIDENCES MOBILES DE LOISIRS) ; ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS EXISTANTS.

- PHASE 2 : DEMOLITION ET RESTRUCTURATION DE LA VOIRIE EXISTANTE.
  MISE AUX NORMES DES RESEAUX EXISTANTS
  REQUALIFICATIONS DES MERLONS DE SABLE EXISTANTS (REDUCTION DES OUVERTURES EXISTANTES ET PERCEMENTS).
  IMPLANTATION DE MERLONS DE SABLE EN LIMITE DU SITE.

- PHASE 3 : ESPACES VERTS - VEGETATION
  ABATTAGE ET TAILLE DE LA VEGETATION EXISTANTE.
  PLANTATIONS NOUVELLES, Y COMPRIS PROTECTION NOUVELLE DE TYPE GARIVELLE.

LES TRAVAUX SERONT PREVUS POUR UNE DUREE DE 8 MOIS.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

DANS L'ETAT ACTUEL LE CAMPING A UNE CAPACITE DE 285 EMPLACEMENTS (TENTES ET CARAVANES).
A TERME IL COMPREND DRA 152 EMPLACEMENTS DONT :

- 66 RESIDENCES MOBILES DE LOISIRS.
- 53 HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS.
- 33 EMPLACEMENTS TRADITIONNELS DE CAMPING POUR TENTE ET CARAVANES.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 01202 12T0044 DELIVRE LE 26 JUILLET 2013.

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER QUI SERA DEPOSEE AVANT LA FIN DE L'ANNEE 2013.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

AUTORISATION DE PERMIS D'AMENAGER.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
SURFACE TERRAIN (PARCELLES N°87 SECTION BD et N°06 SECTION BE).	53 121,00 m².
SURFACE DE PLANCHER CREEE.	1 035,00 m²
SURFACE DE PLANCHER EXISTANTE REAMENAGEE	180,00 m²
SURFACE DE PLANCHER SUPPRIMEE	160,00 m²
HAUTEUR MAXIMALE	4,95 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

CAMPING DES COUSSOULES
11370 LEUCATE.

PARCELLES :
- N°87 SECTION BD
- N°06 SECTION BE.

Coordonnées géographiques[1] Long. 03 ° 02 ' 56 " E | Lat. 42 ° 52 ' 59 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui [ ] Non [X]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

TERRAIN DE CAMPING EXISTANT DE 285 EMPLACEMENTS.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU DE LA COMMUNE DE LEUCATE APPROUVE LE 23 AOUT 2007.
ZONE U, SOUS SECTEUR Ug3 CORRESPONDANT AU CAMPING DES COUSSOULES)

ZPPAUP CRÉE LE 20 FEVRIER 2008.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF DE TYPE II "COMPLEXE LAGUNAIRE DE LA PALME" SITE NATURA 2000 ZICO (ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE L'ETANG DE LA PALME).
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	COMMUNE DE LEUCATE (11370).
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR : PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	ZPPAUP DE LEUCATE CREEE PAR ARRÊTE DU PREFET LE 20 FEVRIER 2008.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS LITTORAUX PRESCRIT PAR ARRÊTE PREFECTORAL LE 11 OCTOBRE 2012
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	SITE FR 9.11 2006 ETANG DE LA PALME. SITE FR 910 1441 CORNICHE LANGUEDOCIENNE DE LA PALME.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	OUI BESOIN EN SABLE POUR LE RENFORCEMENT ET LA CONSTITUTION DE TERRAINS DE COUVRE REPRESENTANT ENVIRON 2600 m3.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 EN PIECE JOINTE.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PREVENTION DE SUBMERSION MARINE. LE PROJET PREVOIT LA CREATION D'UN ESPACE DE REFUGE POUR LES USAGERS EN CAS DE TOURNEE D'EAU SUBITE (CF PC n° 01 1202 12 T00441).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	LE PROJET SERA RACCORDE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	PAS DE CHANGEMENT D'AFFECTATION AU NIVEAU DE L'ACTIVITE. LE SEUL CHANGEMENT NOTABLE ET LA DIMINUTION DU NOMBRE D'EMPLACEMENT.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non** publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- DOCUMENTS D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DU PROJET DE CONSTRUCTION SUR LE CAMPING DES COUSSOULES.
- PLAN GEOMETRIQUE DE L'EXISTANT.
- STRATE ARBOREE EXISTANTE (DOSSIER PHOTOS).
- TABLEAU BILAN DES PLANTATIONS.
- PLAN DE LA VEGETATION EXISTANTE
- PLAN DES PLANTATIONS EXISTANTES, SUPPRIMEES ET PROJETEES
- PLAN DES CLOTURES.
- PLAN DE MASSE.
- COUPES DES TOITURES DETAILLE AVEC VEGETATION.
- PERCEMENT DE DEUX MONTICULES DE SABLE.
- PERSPECTIVES D'AMBIANCE.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus K

Fait à Noirmoutier le, 09 Décembre 2013

Signature